

COMITE DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

DELIBERATION N° CB 19-05 DU 13 JUIIN 2019

relative à l'élection du(de la) vice-président(e) du comité de bassin
Seine-Normandie

Le comité de bassin Seine-Normandie,

Vu l'article L213-8 code de l'environnement;

Vu le règlement intérieur du comité de bassin approuvé par délibération n° CB 17-15 du 6 décembre 2017 ;

Vu le dossier du comité de bassin du 13 juin 2019.

DÉLIBÈRE

Article unique

Est élu(e) vice-président(e) du comité de bassin pour le sous-collège des usagers professionnels de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche, de l'aquaculture, de la batellerie et tourisme :

M Bruno HAAS

La Secrétaire
du comité de bassin



Patricia BLANC

Le Président
du comité de bassin



François SAUVADET